

-

DEMANDE DE PU

**RAPPORT D'INCIDENCES**

**Concerne :** IMPLANTATION PROVISOIRE d'une école provisoire 'Les Trèfles'  
Rue Daniel VAN DAMME 20 - B-1070 BRUXELLES

Le présent rapport est tiré du premier rapport d'implantation de l'école installée actuellement 77 rue des Trèfles.

**1° la justification du projet, la description de ses objectifs et le calendrier de sa réalisation;**

Dans le cadre de sa politique de développement des infrastructures et équipement scolaires et compte tenu du planning des réalisations, la commune d'Anderlecht se trouve contrainte de modifier l'implantation de containers scolaires provisoires pour reloger certaines classes d'écoles pendant la durée des divers travaux de rénovation ou d'extension d'écoles en cours ou projetés.

Parmi ces projets :

- la restauration et l'extension de l'école P21 situé au quartier « la Roue » rue Van Winghen 1,
- le réaménagement et l'extension du groupement scolaire sis à la rue Pierre Longin et dont le début des travaux est prévu pour 2018.

L'objet de la présente demande concerne la réimplantation de containers provisoires sur une partie du 2ème terrain de foot faisant partie du complexe sportif route de Lennik. Ces containers scolaires sont existants et sont implantés actuellement sur un terrain situé à la rue des Trèfles, un terrain qui n'est pas propriété communale et que la commune devra libérer pour avant fin septembre 2018.

Le calendrier de réalisation est le suivant :

Commencement des travaux en Août 2018.

Ouverture en septembre 2018.

Pour une durée d'environ 2 ans.

**2° la synthèse des différentes solutions envisagées ayant présidé au choix du projet introduit par le demandeur eu égard à l'environnement;**

Le choix du terrain a été conditionné par sa proximité avec la Route de Lennik qui est actuellement la voirie la plus importante dans ce quartier.

Il s'agit d'un terrain présentant une surface suffisante pour accueillir une école maternelle + les 2 premières années du primaire. Les bâtiments de l'école longeront l'école de de football sur l'arrière de l'immeuble en construction.

Cette solution paraît apporter le moins de désagrément au voisinage.

**3° la description des éléments et de l'aire géographique susceptibles d'être affectés par le projet, notamment à l'aide de plans;**

Le terrain étant actuellement un terrain de football en cours de construction afin d'accueillir les modules de l'école provisoire sur une surface imperméable pour la cour de récréation.

Par ailleurs, seul 1/20e du terrain sera bâti. Le reste de la surface sera conservée comme espace extérieur.

La surface du terrain considéré est de 3 300 m<sup>2</sup>. La surface au sol des modules représente 618 m<sup>2</sup>.

Face aux habitations côté route de LENNIK se dressera le réfectoire de l'école faisant 12m de

façade pour une hauteur de 6m.

#### **4° l'inventaire des incidences prévisibles du projet et du chantier**

Le projet présente essentiellement deux incidences :

- Le charroi généré par les allées et venues des parents.
- Le bruit généré par les enfants aux moments des récréations.

Le chantier présente une incidence :

- L'encombrement (1 jour) généré par le fournisseur des modules préfabriqués par la pose d'appareils de levage et de camions de transport.

#### **5° l'évaluation de ces incidences au regard de la situation existante;**

La présence de l'école en cours de l'année scolaire présente essentiellement deux incidences :

- Le charroi généré par les allées et venues des parents.
- Le bruit généré par les enfants aux moments des récréations.

#### **6° Une esquisse des principales solutions de substitution qui ont été examinées par le maître d'ouvrage et une indication des principales raisons de son choix, eu égard aux effets sur l'environnement ;**

Le choix de cet emplacement a été motivé par le fait que la terrain appartient à la Commune, qu'il est situé à deux pas de la voirie principale du quartier (La Route de Lennik) et qu'elle est relativement éloignée de la majorité des habitations du quartier.

De plus le terrain est situé sur une propriété Communale.

Il dispose d'autres terrains de sport accessibles directement aux élèves.

Sur le plan géographique le terrain est situé entre les deux sites des deux écoles P21 et P18 et qui sont concernées par des projets de transformation et de rénovation.

Les divers réseaux des impétrants (eau, gaz et électricité) sont disponibles sur le site. Le chauffage des modules est prévu en tout électrique.

Le système de récupération des eaux pluviales et d'égouttage des installations est réalisé dans le cadre de l'aménagement du terrain de football (permis de bâtir déjà accordé pour cette réalisation).

Le réseau de récupération des eaux pluviales comporte en ce qui concerne l'école un bassin d'orage de 20 000 litres (618x30=18 054).

Le reste des eaux pluviales sur le site ainsi que les eaux d'infiltrations sont récupérées via un système de drainage et de récolte des eaux et dirigées vers des puits drainants situées aux quatre coins du terrain (permis de bâtir déjà accordé pour cette réalisation).

Le réseau d'égouttage des installations provisoires est réalisé dans le cadre des travaux de réalisation du terrain de football.

En ce qui concerne les installations provisoires le SIAMU peut intervenir directement sur l'ensemble de la zone. Le SIAMU a validé les plans d'implantation. Deux bouches d'incendie sont prévues pour assurer une bonne répartition métrique lors d'éventuelles interventions.

La collecte sélective des déchets se fera par le biais de collectes publiques.

La durée prévue de l'implantation de l'école est de deux ans avant la libération du site pour retrouver son affectation de base, à savoir un grand terrain de football.

**7° la description des mesures visant à éviter, supprimer ou réduire les incidences négatives du projet et du chantier, notamment par rapport aux normes existantes;**

Une campagne de sensibilisation des parents à la question de l'accessibilité de l'école en voiture sera organisée par le personnel enseignant.

La Commune souhaite que le mode de transport choisis par les parents ne sera pas la voiture.

**8° un résumé non technique des éléments précédents.**

Il s'agit de la construction d'une école provisoire accessible depuis la rue Daniel VAN DAMME qui s'appellera 'Les Trèfles' construite à l'aide de modules préfabriqués installés en une journée après préparation du terrain.

Cette école sera opérationnelle pour le 1er septembre 2018 et générera deux désagréments principaux qui sont le charroi occasionné par les allées et venues des parents et le bruit généré par les enfants au moment des récréations.

Cette école permet néanmoins de loger provisoirement l'excédent d'élèves dans les écoles avoisinantes en cours de transformation.

---